

# édito

par Maurice THÉAUD  
Président



Une fois n'est pas coutume, l'édition 2010 de notre Assemblée générale de juin s'est tenue chez l'un de nos fournisseurs et partenaires, la société MANITOU à Ancenis. Marcel BRAUD nous a chaleureusement accueillis, assisté de Landry MAILLET responsable grands comptes Environnement. Son équipe nous a fait visiter le site industriel d'Ancenis, sous un soleil radieux !

Ce dix-neuvième numéro de notre « journal » revient sur les points forts qui ont ponctué notre Assemblée générale.

Notre Réseau évolue et c'est tant mieux. Ainsi, après avoir modifié nos statuts, vos administrateurs ont travaillé à la rédaction du Règlement intérieur. Celui-ci a d'ailleurs obtenu votre approbation et ce, à l'unanimité. Nous tentons progressivement de démontrer le sérieux et le professionnalisme de notre Groupement.

Après l'inauguration l'an passé de notre nouvelle charte graphique, depuis janvier 2010, le site internet du GNPME est en ligne.



# le journal des PME du déchet

GROUPEMENT NATIONAL DES P.M.E. DU DÉCHET ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Siège : Fahineuc - BP. 6 - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
Tél. 02 99 09 52 96 - Fax 02 99 09 48 44  
E.mail : contact@gnpmed.com  
Site internet : www.gnpmed.com

Un réseau d'entreprises partenaires  
pour notre environnement



## LA RÉUNION À ANCENIS

• RAPPORT MORAL .....	page 2
• RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL .....	page 2
• NOUVEAUX SERVICES EN 2010 .....	page 2
• ... ET NOUVEAU VISAGE .....	page 2
• ACTIVITÉS RÉGIONALES .....	page 2
• SITE INTERNET .....	page 3
• AMORCE .....	page 3
• ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE .....	page 3
• GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT .....	page 3
• L'ENTREPRISE LOCALE .....	page 4

## suite de l'édito

Vos administrateurs et moi-même souhaitons faire de cet outil un véritable lieu d'échanges d'information.

En effet, en plus de se faire la vitrine des activités des membres de notre Réseau, nous souhaitons que l'intranet soit utilisé comme un vecteur d'information et une plateforme d'échanges par chaque adhérent.

Côté réglementation, nos intervenants ont démontré que notre actualité est toujours intense.

Les travaux de la mission commune d'information du Sénat sur le Traitement des Déchets, sous la houlette du Sénateur BRAYE, a rendu son rapport (disponible sur notre site internet) début juillet. Nous avons tenté, lors de l'audition du GNP MED, d'apporter notre expertise et nos points de vue sur plusieurs sujets.

La loi Grenelle 2\* a finalement été publiée au Journal Officiel le 13 juillet 2010.

Nous vous tiendrons tous informés des (nombreux) textes d'application de cette loi, textes qui auront sans nul doute des conséquences sur nos activités.

Chacun d'entre-nous voit les marchés de collecte et de traitement des déchets évoluer, à tel point que nos métiers doivent amorcer un véritable « virage ». En effet, il faut désormais apporter à nos clients des solutions innovantes et performantes.

Mais, attention de ne pas tomber dans les travers que certaines sociétés connaissent en vantant des projets très « alléchants » mais qui, en cours d'exploitation, apportent leur lot de désillusion.

Nos P.M.E doivent aller « de l'avant » tout en restant fidèles à leurs principes et à leurs clients car, nos entreprises apportent des services de proximité de qualité. C'est là, je crois, notre principal atout.

\* Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

# LA RÉUNION à ANCENIS

## L'ESSENTIEL

### RAPPORT MORAL

Cette année, le Président a tenu à remobiliser les adhérents et dynamiser le réseau. En effet, peu de réunions régionales ont été organisées. Or, c'est lors de ces rendez-vous que les adhérents peuvent exprimer leurs souhaits, leurs attentes.

L'association compte désormais 58 membres actifs. Le Président a rappelé à l'Assemblée que, pour la troisième année consécutive, les cotisations n'ont pas été augmentées.

Enfin, cette année, conformément aux statuts, l'assemblée a procédé au renouvellement de 4 postes d'administrateurs.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration du GNP MED s'est réuni 5 fois depuis la dernière assemblée générale.

De nombreux sujets ont été abordés et traités. Ainsi, deux gros dossiers ont notamment mobilisés les administrateurs: l'évolution des statuts de l'association (modifications adoptées en Assemblée générale extraordinaire en novembre 2009) et l'élaboration du Règlement Intérieur du GNP MED.

Le Président s'est félicité de l'entretien qu'il a obtenu avec le conseiller technique du MEEDDM, Olivier THIBAUT. Ainsi, le manque de soutien des politiques pour les PME du secteur, la compétence Déchets Industriels ainsi que la fiscalité ont été tour à tour abordés.

Second rendez-vous avec des politiques, le 1er avril 2010 au Sénat. En effet, le GNP MED, au même titre que la FNADE, FEDEREC ou AMORCE, a été auditionné par les sénateurs BRAYE et SOULAGE dans le cadre de la Mission Commune sur le Traitement des déchets. Le rapport de cette commission a été publié mi-juillet et est disponible sur le site du GNP MED à l'adresse suivante : [www.gnpmed.com/EspaceAdhérents](http://www.gnpmed.com/EspaceAdhérents).

### NOUVEAUX SERVICES EN 2010

Depuis janvier 2010, le GNP MED s'est abonné à la société de conseils en ligne, SVP.

Ainsi, chaque adhérent peut désormais interroger le secrétariat du GNP MED sur des sujets aussi divers et variés que le social, la réglementation environnemen-

tales, l'hygiène et la sécurité, les marchés publics etc...

Cette société publie par ailleurs des newsletters qui sont disponibles sur le site intranet du GNP MED dans la rubrique SVP. Le GNP MED vient également de mettre en place sa revue de presse. Hebdomadaire, elle regroupe des articles de la presse généraliste (Usine Nouvelle, Les Echos) et de la presse spécialisée. Nathalie GEFFROY est chargée de sa conception. Pour toute évolution, la contacter au 02.99.09.52.96 ou par mail, [nathalie.geffroy@gnpmed.com](mailto:nathalie.geffroy@gnpmed.com).

### ... ET NOUVEAU VISAGE

Suite au départ vers d'autres horizons de François DUVAL, les administrateurs ont réorganisé les missions du GNP MED.



Ainsi, Nathalie GEFFROY a rejoint, à mi-temps, le siège du Groupement. En charge de la revue de presse, elle sera amenée à assurer

le standard téléphonique, les tâches administratives en complémentarité avec Guénola GASCOIN qui assurera quant à elle, la représentativité du GNP MED à différentes instances et réunions.

### ACTIVITÉS RÉGIONALES

Le groupe de travail sur la filière stockage poursuit son activité et se réunit semestriellement. La dernière réunion s'est tenue le 16 juin. Malgré plusieurs tentatives, il a été impossible d'obtenir la participation d'un représentant du Ministère de l'Ecologie ni celle d'un représentant des Douanes. Néanmoins, de nombreux sujets « brûlants » ont été évoqués et plus particulièrement, la fiscalité des ISD, la TGAP et la valorisation du biogaz

Concernant le social, le réseau de DRH est toujours aussi efficace dans l'échange d'informations et de positions. Guénola GASCOIN participe aux commissions sociales.

Seul petit bémol, par manque de participants, la réunion prévue mi-mars n'a pu être organisée.

Une nouvelle date devrait être programmée à la rentrée de septembre.

Ces groupes de travail sont ouverts à tous les adhérents. Le Président invite chaque membre intéressé à contacter le secrétariat pour s'y inscrire.

# LA RÉUNION à ANCENIS

## L'ESSENTIEL

### SITE INTERNET

Le nouveau site internet du groupement ([www.gnpmed.com](http://www.gnpmed.com)) est en ligne depuis décembre 2009.

La partie publique du site présente le GNP MED et chaque entreprise membre du Réseau avec recherche des sociétés sur une carte dynamique (recherche par département et/ou activités).

La partie réservée aux adhérents est accessible via un login et un mot de passe communiqués à chaque entreprise par courrier, en janvier. Dans cette espace, les adhérents retrouveront la revue de presse, les documents de la Fédération, l'agenda des réunions du Groupement et des assemblées. Une rubrique est dédiée à SVP, aux marchés publics, au social...

Soucieux que cet outil puisse être pleinement utilisé et optimisé, les administrateurs invitent chaque adhérent à indiquer à Guénola GASCOIN tout dysfonctionnement et toute suggestion pour le faire évoluer.

### AMORCE

Depuis le début de l'année 2010, le GNP MED adhère au Réseau AMORCE. Cette association regroupe plus de 390 collectivités locales et 171 professionnels (chiffres avril 2010)

Devenu un Réseau incontournable dans le secteur de la gestion des déchets,

AMORCE organise de nombreux colloques autour de 3 pôles de compétences qui sont : les Déchets, l'Énergie et les Réseaux de chaleur.

Le GNP MED propose à ses adhérents de retrouver les publications d'AMORCE sur l'intranet du site [www.gnpmed.com](http://www.gnpmed.com).

### SALONS PROFESSIONNELS

Cette année, le Groupement exposera au SALON des MAIRES et des COLLECTIVITÉS LOCALES (SMCL), les 23, 24 et 25 novembre 2010 - Porte de Versailles à PARIS - Hall 3 - Stand K 69. Pour cette nouvelle édition, les sociétés BRANGEON Environnement (49), Ourry (77), Baudalet (59), AMENDOR (33), THEAUD SA (35) et Delta Déchets (84) seront présents sur le stand du Groupement afin d'y accueillir leurs clients.

Le GNP MED participera également à POLLUTEC 2010 du 30 novembre au 3 décembre 2010 à EUREXPO - LYON.

Selon le même principe, les sociétés BRANGEON Environnement et DELTA Déchets seront également partenaires du GNP MED sur cet événement.

Pour plus d'informations, contacter le GNP MED 02.99.09.52.96 ou [direction@gnpmed.com](mailto:direction@gnpmed.com).

### ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

En fin de matinée a eu lieu l'assemblée plénière lors de laquelle trois intervenants se sont succédés.

Ainsi, Valérie PLAINEMAISON, chargée des Affaires européennes au bureau bruxellois de la FNADE, a passé en revue les différents textes européens suivis tout particulièrement par la Fédération. Elle a également rappelé les futures échéances européennes. Puis, Vincent LE BLAN, Délégué Général de la FNADE a focalisé son intervention sur l'actualité réglementaire française (transposition de la directive cadre déchets, mise en œuvre des REP...).

Le dernier sujet traité fut celui des Sociétés Publiques Locales. Ainsi, Pierre-Alexis RAMAUT, avocat spécialisé en droit public, est venu présenter cette nouvelle forme juridique aux adhérents. En effet, la loi relative au développement des SPL a été promulguée le 28 mai 2010 (parution au JO du 29 mai), après adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

En substance, la SPL constitue un nouvel outil de gestion à disposition des collectivités locales, une sorte de chaînon manquant entre les deux autres modes de gestion connus, Régie et SEM. Les adhérents ont exprimé leurs craintes vis-à-vis d'une structure pouvant entrer en concurrence sur des marchés publics de gestion des déchets. Le Président THEAUD a alors sollicité l'assemblée afin de faire remonter toute information à ce sujet.

## GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - LES 6 CHANTIERS DU GRENELLE 2

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite Loi « Grenelle 2 », est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle de l'Environnement et de la loi Grenelle 1. La loi « Grenelle 2 » c'est 248 articles adoptés (57 pour la Loi Grenelle 1) qui abordent six chantiers majeurs :

- amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
- changement essentiel dans le domaine des transports
- réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production
- préservation de la biodiversité
- maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé

- mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et fondement d'une consommation et d'une production plus durable.

Ainsi, parmi les mesures phares de la mise en place d'une gestion durable des déchets, on note :

- **Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération** et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans.
- **Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets** produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement.

- **Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement** en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations.
- Mettre en place un **diagnostic déchets** avant toute démolition de certains types de bâtiments.
- Créer une **collecte sélective obligatoire des déchets organiques** par leurs gros producteurs.
- Instaurer des **plans départementaux de gestion des déchets** issus du BTP.
- Autoriser les collectivités locales à **expérimenter**, pendant trois ans, la **mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**

## Le Groupe MANITOU, la référence de la manutention

- 50 ans d'histoire
- Chiffre d'affaires du Groupe MANITOU : 684 millions € (2009)
- 65 % des ventes réalisées à l'international (2009)
- 2643 personnes (déc. 2009)
- 24 filiales dans le monde
- 10 sites de production dont 6 en France
- Un réseau de concessionnaires et distributeurs présents dans 120 pays

### Une Présence Nationale

Le groupe MANITOU vous offre un service de proximité avec 42 concessionnaires en France intégrant, points de ventes, ateliers, pièces de rechange, véhicules d'intervention SAV. Une cellule Grands Comptes coordonne les actions terrain avec un interlocuteur unique, une tarification adaptée à votre groupement, des conseils personnalisés et des propositions de plans progrès en adéquation avec le développement durable.

### Un vrai savoir-faire dans vos activités



**MANITOU**

- Télescopiques
- Nacelles
- Chariots à mats
- Chargeuses compactes

**cfm** **TOYOTA**  
EQUIPEMENT INDUSTRIEL

**TRC PRESTO**

### Une offre unique de manutention

Grâce à l'étendue de sa gamme, le groupe MANITOU a une offre unique pour vos besoins de manutention. Ces produits vous sont proposés selon vos désirs :

- Achat
- Location courte durée
- Location longue durée
- Avec ou sans entretien ...



### Une solution pour l'environnement

Le groupe Manitou est la référence de la manutention.

Il fait partie des précurseurs dans les métiers liés à l'environnement et travaille pour proposer des solutions de manutention appliquées aux problématiques d'un métier en quête de performances et de rentabilité.

Il apporte une réponse globale, tant sur le plan des spécificités des matériels, que sur la partie des services dédiés. Nous parlons de solutions de manutention et non plus simplement de matériels, c'est-à-dire que nous sommes capables de parler performances machines par nombre de palettes ou charges transportées, coût mensuel location au mois par rapport aux quantités déplacées, suivi et identification des machines par puce avec notre système de géolocalisation et de gestion de flotte. Autant de possibilités pour nos clients dont nous pouvons solutionner les besoins de manutention tout en garantissant des taux d'efficacité sur les machines.

**Nous serons présents et heureux de vous recevoir sur notre stand lors du salon POLLUTEC à Lyon du 30 novembre au 3 décembre 2010 afin de vous présenter nos solutions adaptées à vos activités.**

Contact : Landry Maillet  
Responsable Grands Comptes Environnement  
06 42 10 70 43 - l.maillet@manitou.com

 **MANITOU**

